

MOTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES PERSONNELS
Des Finances Publiques
A l'initiative des syndicats CGT, FO et SOLIDAIRES
Le jeudi 23 septembre 2010

La grève et la manifestation du 7 septembre ont été un succès : plus de 12 000 manifestants au PUY, 2,7 millions au plan national. L'exigence majoritaire de salariés, c'est le retrait du projet de loi gouvernemental passé à la hussarde en première lecture, à l'Assemblée Nationale.

Il n'y a aucune mesure favorable dans cette loi qui :

- recule l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 à 62 ans,
- recule l'âge d'ouverture du droit à la retraite sans décote de 65 à 67 ans,
- confirme :
 - l'augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 ans,
 - l'augmentation du taux pour le calcul de la retenue pour pension des fonctionnaires, de 7,85% à 10,55% étalée sur 10 ans, soit une perte de salaire d'environ 3% à terme, que complète le gel des salaires pour 2011, voire 2012 et 2013,
 - l'application de la règle en vigueur dans le privé proratisant le minimum retraite des fonctionnaires n'ayant pas tous leurs trimestres ou partant avant l'âge de 67 ans, et vouant ainsi à la misère un nombre grandissant de pensionnés;
- supprime la retraite à jouissance immédiate pour les mères de famille ayant 15 ans de fonction publique et élevé 3 enfants qui sont à plus de 5 ans de leur âge d'ouverture des droits à la retraite...
- menace le Code des pensions civiles et militaires de l'Etat en préparant la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires.

Cette loi n'est ni négociable, ni amendable
Et elle doit être purement et simplement retirée.

C'est pour cela que nous sommes en grève ce 23 septembre mais nous ne voulons pas que cette journée de grève soit une énième journée d'action avant la prochaine qui ne servirait qu'à démobiliser.

Les personnels réunis en Assemblée Générale s'adressent aux responsables des syndicats nationaux, des fédérations, des confédérations :

- Assez de grèves saute- mouton !
- Si le gouvernement n'a pas cédé ce soir, il est de votre responsabilité d'appeler tous les salariés à la grève jusqu'au retrait du projet de loi.
- Nous sommes prêts à répondre à votre appel à la grève interprofessionnelle et à une manifestation nationale le 5 octobre 2010 à Paris.

C'est pourquoi, nous décidons de demander :

1 – aux syndicats nationaux, fédérations syndicales de la Fonction Publique, qu'ils se rencontrent et prennent toutes les dispositions pour préparer la grève jusqu'au retrait

2 – aux confédérations syndicales, qu'elles appellent à la grève jusqu'au retrait et à la manifestation nationale.